

Diplôme d'université

Droit de la santé numérique (DSN)

formation continue

Durée : 1 an

Année universitaire : 2026-2027



Présentation

Les innovations technologiques en matière de santé qu'il s'agisse de collecte ou du traitement des données, de l'intelligence artificielle utilisée à des fins de diagnostic, de la télésanté etc....interrogent le cadre juridique qui leur sont applicables. Ces innovations sont également porteurs d'enjeux en matière de cybersécurité afin d'assurer de leur sécurité et de fiabilité au bénéfice des patients.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de permettre aux professionnels de santé ou aux juristes, spécialisés ou cherchant à acquérir une spécialisation dans le domaine de la santé numérique :

- d'appréhender et de comprendre l'évolution du cadre juridique applicable à ces innovations
- de maîtriser les risques technologiques qui leur sont associées
- permettre le développement de pratiques éthiques au bénéfice des patients.

Organisation

Dates: (à venir)

Enseignements: (à venir)

Stage: (à venir)

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances repose sur :

- un contrôle continu ou une épreuve terminale pour chaque UE
- la remise d'un mémoire

Le diplôme est décerné aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Et une

moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'UE "mémoire et stage". Et aucune note de bloc inférieure à 7/20.

[Télécharger le règlement des études et charte des examens](#)

[Télécharger les modalités de contrôle des connaissances](#)

Modalité d'accès

Admission

Le recrutement est sélectif : sur dossier de candidature et entretien.

Date d'ouverture des candidatures :

Date limite de dépôt des dossiers :

Conditions d'admission

Une commission de recrutement examinera les candidatures en fonction de la nature des diplômes et des expériences professionnelles.

Pré-requis nécessaires

Public concerné :personnels soignants et non-soignants ou toutes personnes s'intéressant aux enjeux du droit de la santé numérique.

A l'entrée en formation, il faut être titulaire :

- d'une licence (L3) ou équivalent sanctionnant 3 années après le BAC
- et d'une expérience exigée dans le domaine de la santé.

Et après

Poursuite d'études

Formation diplômante

A l'issue de la formation, un diplôme d'université est délivré au stagiaire ayant réalisé avec succès l'ensemble des examens

Admission

Une commission de recrutement examinera les candidatures en fonction de la nature des diplômes et des expériences professionnelles.

Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances repose sur :

- un contrôle continu ou une épreuve terminale pour chaque UE
- la remise d'un mémoire

Le diplôme est décerné aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'UE "mémoire et stage". Et aucune note de bloc inférieure à 7/20.

[Télécharger le règlement des études et charte des examens](#)

[Télécharger les modalités de contrôle des connaissances](#)

Infos pratiques

Pour toute personne en situation de handicap, veuillez-vous cliquer [ici](#)

Programme

Droit de la santé numérique

Maîtriser l'environnement technique

- Connaissances techniques
- Connaissances normatives

Maîtriser l'environnement juridique

- Droit et éthique de la santé
- Droit des outils numériques en santé

Mémoire / Restituer un savoir

- Mémoire